

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :

34

Date de la convocation: 16/02/2015

*L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 21

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:**

**Excusés:** Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO

**Absents:**

**Objet: Convention de partenariat et annexe financière 2015**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » en préfiguration, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais, et avec le soutien du Conseil général de l'Hérault. Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, soumis à une forte fréquentation (200 000 visiteurs estimés en 2013) et dont le cœur est en cours de finalisation de classement par l'Etat. Le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

Durant la phase d'élaboration du projet et du programme d'actions OGS, il a été décidé d'un commun accord entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Communauté de Communes Le Minervois et celle du Pays Saint Ponais que :

1/ Le Pays Haut Languedoc et Vignobles en tant que porteur de la démarche assure :

- la rémunération du Chargé de mission OGS,
- son encadrement en ingénierie, et en moyens techniques et administratifs,
- la maîtrise d'ouvrage des actions d'animation, d'études, d'information et de communication,
- la mobilisation des cofinancements de ces actions au fil de l'eau,
- la présidence, l'animation et le secrétariat des instances appelées à se réunir dans le cadre de la démarche (groupe projet, groupes de travail thématiques, comité technique, comité de pilotage...),
- l'adhésion, le paiement de la cotisation et la participation au Réseau des Grands Sites de France.

2/ Les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais s'engagent chaque année à apporter leur participation au financement des actions OGS portées par le Pays.

Ce partenariat a été formalisé dans le cadre d'une convention qu'il s'agit de renouveler.

RF
Sous-Préfecture de Beziers - Hérault
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 06/03/2015
334 253403554 20150223 2015_23_02_09 DE

En conclusion Monsieur le Président propose à l'Assemblée

- de l'autoriser à signer la nouvelle convention de partenariat et son annexe financière 2015 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2015 (poursuite de l'animation/coordination et de l'information/communication, et organisation des nouvelles actions...)
- de pouvoir mobiliser les cofinancements auprès des deux Communautés de Communes.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat et son annexe financière 2015 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2015 (poursuite de l'animation/coordination et de l'information/communication, et organisation des nouvelles actions...), et à mobiliser les cofinancements auprès des deux Communautés de Communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES



FF Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 06.03.2015 034 253403554 20150223 2015 23 02 09 DE